



Villiers-sur-Marne

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2018
Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre à la somme de 56 860 000 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 429 515,00	
012	Charges de personnel	28 952 942,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	5 312 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 768 650,00	
66	Charges financières	2 439 243,00	
67	Charges exceptionnelles	402 150,00	
	Total des dépenses réelles	50 305 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 913 000,00</i>	
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>1 642 000,00</i>	
	total des opérations d'ordre	6 555 000,00	
002	<i>Résultat reporté 2017 (excédent)</i>		<i>8 318 070,75</i>
013	Atténuation de charges		265 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 508 800,00
73	Impôts et taxes		34 687 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 659 849,25
75	Autres produits de gestion courante		791 500,00
76	Produits financiers		590 000,00
77	Produits exceptionnels		2 780,00
	Total des recettes réelles		56 823 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections		37 000,00
TOTAL		56 860 000,00	56 860 000,00

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2018	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation
011	Charges à caractère général	10 429 515,00	9 816 834,75	94,1%
012	Charges de personnel	28 952 942,00	27 988 671,66	96,7%
014	Atténuation de produits	5 312 500,00	4 229 222,00	79,6%
65	Charges de gestion courante	2 768 650,00	2 327 823,06	84,1%
66	Charges financières	2 439 243,00	2 143 492,87	87,9%
67	Charges exceptionnelles	402 150,00	266 481,34	66,3%
	Total dépenses réelles	50 305 000,00	46 772 525,68	93%
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 913 000,00</i>		
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 642 000,00</i>	<i>1 615 478,71</i>	<i>98,4%</i>
	Total dépenses d'ordre	6 555 000,00	1 615 478,71	24,7%
TOTAL		56 860 000,00	48 388 004,39	85,1%

- **Les charges à caractère général : 9 816 834,75€** (chapitre 011). Elles recensent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité. Ces dépenses représentent 21% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges portent principalement sur les contrats de service (spectacle, prestation animation, sportive, sécurité, transport) pour un montant de 2 238 000€ (23%) ; les dépenses d'énergie (eau, électricité, téléphonie, carburant, affranchissement) pour un montant de 1 784 000€ (18%) ; les frais d'alimentation pour un montant de 914 000,00€ (9%) ; l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries pour un montant de 1 137 000€ (12%) ; les frais d'études et honoraires, les annonces et insertions, les formations obligatoires en faveur du personnel pour un montant de 630 000€ (6%).

- **La masse salariale : 27 988 671€** (chapitre 012). Elle représente 59% des dépenses réelles de fonctionnement.
Elle intègre principalement les éléments suivants :
 - l'augmentation liée à la prise en compte du GVT (Glissement Technicité Vieillesse) qui prévoit les avancements d'échelon et de grade ;
 - les effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 ;
 - le retour aux 4 jours d'école ;
 - enfin, l'optimisation quotidienne de la masse salariale : par le redéploiement de postes pour répondre à la demande croissante des usagers ; par la gestion des reclassements professionnels.

- **Les atténuations de produits : 4 229 222,00€** (chapitre 014). Ce chapitre comprend essentiellement le FNGIR (1 562 500€) ; le Fonds de péréquation (358 000€) ; des écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent les redevances de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 2 308 500€.

- **Les charges de gestion courantes : 2 327 823,06€** (chapitre 65). Ce chapitre intègre principalement les subventions versées aux associations (598 000€) ; la participation de la ville au CCAS (473 000€) ; la contribution du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) d'un montant de 83 500€ ; la contribution aux services de secours et incendie (500 000€) ; la contribution à Infocom94 (215 000€) ; le reversement auprès d'EFFIA des encaissements des droits de stationnement sur voirie (opération qui se neutralise en recettes et en dépenses) et les indemnités aux élus pour un montant de 226 000€.

- **Les charges financières : 2 143 492,87€** (chapitre 66) se stabilisent du fait des réaménagements opérés en 2017.
Les intérêts de la dette s'élèvent à 4,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles : 266 481,34€** (chapitre 67) qui intègre essentiellement l'annulation de titre sur exercice antérieur (régularisations diverses opérées) pour un montant de 138 000€ ainsi que des remboursements aux organismes tels que Paris habitat dans le cadre du programme de construction neuve de 24 logements neufs au 15-25 rue Charles de Gaulle pour un montant de 120 000€.

- **Les opérations d'ordre : 6 555 000,00€** (chapitres 023 et 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 615 478,71€ ainsi que l'autofinancement 2018 de 4 913 000€.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT peuvent être retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2018	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation
002	Résultat reporté (excédent)	8 318 070,75		
013	Atténuation de charges	265 000,00	251 594,30	94,9%
70	Produits des services et du domaine	3 508 800,00	4 352 441,67	124%
73	Impôts et taxes	34 687 000,00	35 212 882,43	101,5%
74	Dotations subventions et participations	8 659 849,25	9 438 494,51	109%
75	Autres produits de gestion courante	791 500,00	804 161,94	101,6%
76	Produits financiers	590 000,00	605 919,29	102,7%
77	Produits exceptionnels	2 780,00	1 767 314,88	
	Total recettes réelles	56 823 000,00	52 432 809,02	92,3%
042	Opérations d'ordre transférées enSI	37 000,00	34 644,70	93,6%
	TOTAL	56 860 000,00	52 467 453,72	92,3%

- **Les produits des services : 4 352 441,67€** (chapitre 70) représentent 8,3% des recettes réelles de Fonctionnement. Ce chapitre a connu en 2018 une régularisation des frais de voirie pour la période 2016 à 2017 pour un montant de 549 200€. Par ailleurs, la ville a encaissé l'équivalent de 75 000€ relatifs au forfait de post-stationnement. Enfin, l'optimisation des recettes liées aux prestations de service a permis de percevoir 220 000€ supplémentaires non prévus au budget.
- **Le produit des impôts et taxes : 35 212 882,43€** (chapitre 73) comprend notamment :
 - Le produit fiscal local : 23 100 000€

Ce produit s'obtient **sans augmentation des taux d'imposition** de la manière suivante :

- Le taux de la taxe d'habitation (34,49%) pour un produit encaissé de 13 882 772€
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (24,40%) pour un produit encaissé de 9 018 989€
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (145,71%) pour un produit encaissé de 181 463€

Rappel des bases d'imposition notifiées en 2018 :

Taxe d'habitation : 40 251 585€

Taxe sur le Foncier Bâti : 36 935 924€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 124 537€

- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 280 000€
- La Taxe sur l'électricité : 489 500€
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 300 000€
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 501 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 160 000€
- Les droits de mutation : 1 260 000€

Ce chapitre budgétaire représente 67,2% des recettes réelles de fonctionnement

- **Les dotations et subventions : 9 438 494,51€** (chapitre 74). Ce chapitre constate des régularisations opérées principalement par la Caisse d'Allocations Familiales sur l'année 2017.

Ce poste représente 18% des recettes réelles de Fonctionnement.

Ce chapitre est principalement composé de :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : 3 734 600€
 - la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 334 000€
 - la Dotation nationale de péréquation : 522 500€
 - les subventions CAF : 2 402 659€ dont 1 265 600€ de régularisations au titre de l'année 2017 et 1 137 059€ au titre de l'année 2018
 - les compensations fiscales : 831 500€
 - les subventions du Département : 206 000€
 - les participations de l'Etat : 282 000€
- **Les autres produits de gestion courante : 804 161,94€** (chapitre 75). Ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.

- **Les produits financiers : 605 919,29€** (chapitre 76). Ce poste correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sorties des emprunts à risques.

- **Les produits exceptionnels : 1 767 314,88€** (chapitre 77). Ce chapitre comprend principalement le montant arrêté au titre des CRAC des opérations d'aménagement de la SEMAVIL à la commune. Ce produit correspond au résultat excédentaire constaté.

- **Les opérations d'ordre : 34 644,70€** (chapitre 042) concernent la quote-part des subventions d'investissement transférables.

III – CONCLUSION :

Quelques ratios pour 2018 (population totale retenue 28 511 ha)

ratios	2018
Produit des impositions directes par habitant	1 227,14€
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 827,25€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,84€
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	105,91€

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre à la somme de 17 883 000€.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018	Taux réalisation	Report
040	Opérations d'ordre	37 000,00	34 644,70	93,6%	-
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	-	-	-
	Total des opérations d'ordre	3 037 000,00	34 644,70	93,6%	-
16	Emprunts (remboursement k dette)	4 158 050,17	4 025 517,50	96,8%	-
	Total des opérations financières	4 158 050,17	4 025 517,50	96,8%	-
20	Immobilisations incorporelles	236 887,80	90 700,54	38,3%	76 438,80
204	Subventions d'équipement versées	102 765,35	63 020,91	61,3%	28 975,97
21	Immobilisations corporelles	8 337 706,26	3 533 386,17	42,4%	2 763 138,32
23	Immobilisations en cours	250 000,00	5 735,70		5 735,70
	VOTE PAR OPERATION				
2011000019	ANRU Simone Veil	29 341,48	21 006,06	71,6%	7 047,91
2011000020	Parc urbain Friedberg	249 000,00	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	9 205 700,89	3 713 849,38	40,4%	2 881 336,70
45	Opérations pour tiers	1 482 248,94	436 681,73	29,5%	293 821,48
	TOTAL	17 883 000,00	8 210 693,31	46%	3 175 158,18

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018	Taux réalisation	Report
001	Résultat reporté	1 998 992,07	-		
021	Virement section de fonctionnement	4 913 000,00	-		
040	Opérations d'ordre	1 642 000,00	1 615 478,71	98,4%	-
041	Opération patrimoniales	3 000 000,00	-		-
	Total des opérations d'ordre	9 555 000,00	1 615 478,71	98,4%	-
10	Dotations fonds divers	2 250 000,00	2 322 617,71	103,2%	-
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	-	-		-
024	Produits cessions d'immobilisations	450 000,00	-		-
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	8 801,92	176%	-
27	Autres immobilisations financières	12 900,00	12 871,53	99,8%	-
	Total des recettes financières	2 717 900,00	2 344 291,16	86,3%	-
13	Subventions d'investissement	668 324,84	155 953,02	23,3%	281 000,00
16	Emprunts et dettes	-	27 912,19		-
21	Immobilisations corporelles	-		%	-
23	Immobilisations en cours	-			-
	VOTE PAR OPERATION				
201100019	ANRU Simone Veil	1 460 534,15	757 099,20	51,8%	703 434,95
	Total des recettes d'équipement	2 128 858,99	940 964,41	44,2%	
45	Opérations pour tiers	1 482 248,94	436 681,73	29,5%	293 821,48
	TOTAL	17 883 000,00	5 337 416,01	29,3%	1 278 256,43

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 3 713 849,38€ soit 45% des dépenses.
2. Les opérations financières représentent 4 025 517,50€ soit 49% des dépenses.
3. Les écritures d'ordre : retracent principalement des écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 34 644,70€.

1. Les principales dépenses d'équipement comportent notamment :

- ✓ L'Aménagement Urbain à travers principalement des travaux de voirie de 857 685,14€, d'éclairage public de 350 687,36€ et d'espaces verts de 193 955,91€.
- ✓ La création d'un terrain synthétique au stade Octave Lapize pour un montant de 1 118 473,95€.
- ✓ Des travaux d'entretien des bâtiments publics de 424 502,19€.
- ✓ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques (301 306,21€).
- ✓ Le renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la médiathèque, le cinéma, la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3^{ème} âge, le social, les écoles pour un montant de 467 238,62€.
- ✓ Des travaux de raccordements de réseaux (436 681,73€) compensés par une recette d'investissement du même montant.
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 3 175 158,18€ permettant d'achever les programmes et opérations démarrées en 2018.

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette pour un montant de 3 976 274,60€.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour 34 644,70€. Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières 2 344 291,16€ représentent 43,9% des recettes.
2. Les opérations d'ordre 1 615 478,71€ représentent 30,3% des recettes.
3. Les recettes d'équipement 940 964,41€ représentent 17,6% des recettes.

1. Les recettes financières sont composées de :

- ✓ Le FCTVA : 787 440€
- ✓ La taxe d'aménagement : 1 535 177,71€

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 615 478,71€

3. Les recettes d'équipement

Les subventions d'équipement affectées aux opérations du PRU sont rattachées à l'opération de la construction de l'école S. Veil pour un montant de 757 099,20€

Les subventions d'investissement encaissées hors de ce périmètre sont principalement liées aux programmes suivants :

- ✓ Le produit des amendes de police pour 72 215€.
- ✓ L'aménagement de l'équipement dédié au Tir à l'arc à Octave Lapize pour 53 510€.
- ✓ La sécurisation et l'accessibilité des établissements scolaires de 20 266€.
- ✓ Les subventions liées aux projets portées par les services (cinéma avec l'aide apportée par le centre national du cinéma dans le cadre de la numérisation des films, scolaire avec le développement de la numérisation dans les écoles, le centre de soins par le projet de dématérialisation des éléments transmis aux organismes de santé) pour un montant de 37 874,21€.
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 1 278 256,43€ permettant d'encaisser les subventions liées aux opérations démarrées en 2018.

III – CONCLUSION :

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville en 2014 fait apparaître une évolution des flux suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement du capital de la dette en k€	3 575	3 659	4 102	4 053	3 976

